UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 21 octobre 2026

Délibération n° 2026 – 21/10/2026– 3

Évolution de délégation des vice-présidents

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Quorum en début de séance : 19

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'évolution de délégation des vice-présidents suivants :

- **Charline VIGNERON : vice-présidente déléguée à l'intégration des établissements composantes**
- **Maxence ROULLIAT : vice-président délégué à la vie étudiante et aux solidarités**
- **Vanessa VAIZANT : vice-présidente déléguée au handicap et à l'inclusion**
- **Alexis de ROUGEMONT quitte ses fonctions de vice-président délégué à la stratégie numérique, la cybersécurité et l'IA et devient chargé de mission « cybersécurité »**

Refus de vote : 6	Suffrages exprimés : 13
Abstention(s) : 4	Pour : 13
	Contre : 0

Dijon, le 21 octobre 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

Vincent THOMAS

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement